



Déclaration des élus SNES-FSU à la CAPA des CPE du 16 mars 2018 Avancement d'échelon et classe exceptionnelle.

Bien que le Président de la République et son nouveau gouvernement nous aient promis de faire de la politique autrement, on s'aperçoit que des mesures inéquitables se succèdent jour après jour :

- le rétablissement du jour de carence pour les agents de la fonction publique sous le prétexte de son existence pour les salariés du privé. Seulement, on oublie de dire que près des 2/3 des salariés du privé, majoritairement dans les grandes entreprises, ne sont pas concernés par cette mesure car ils sont couverts par de accords d'entreprise ou de mutuelle. En réalité, toutes les enquêtes sur ce sujet le démontrent : les salariés touchés par cette mesure attendent plus longtemps pour se faire soigner. Ainsi, les arrêts sont moins nombreux mais plus longs. Nous le réaffirmons encore aujourd'hui, il ne faut pas de jour de carence ni dans le privé ni dans le public. Il serait grand temps que le Ministère de l'éducation nationale prenne en compte la santé de ses employés et instaure réellement une médecine du travail.

- le retour du gel de la valeur du point d'indice : Monsieur Macron voit les fonctionnaires comme les seuls « nantis » dans cette société alors que la perte du pouvoir d'achat s'élève à 9 % sur les 8 dernières années et à 30 % si on remonte en 1982. En fait, sur cette période, cela équivaut à une perte de 3 mois et demi de traitement par an. Comme si cela ne suffisait pas, notre pouvoir d'achat est encore amputé du fait de la hausse des prélèvements retraite.

- le report des mesures PPCR notamment sur les augmentations indiciaires et la création du 7^e échelon de la hors-classe. L'économie engendrée par un tel report (l'économie annoncée est à hauteur de 800 millions d'euros) est à comparer avec la baisse d'impôts de plus de 3 milliards qui bénéficiera aux plus riches. Plutôt que de considérer les fonctionnaires comme des « nantis », il serait temps que Monsieur le Président de la République envoie un signe fort aux salariés du public.

-enfin dans ces exemples de mesures on peut rajouter la perspective de suppression de 120 000 postes. Pour y arriver on voit bien la manœuvre : on fait un appel croissant à des contractuels. Cela met à mal nos collègues qui n'ont aucune formation dans l'entrée à nos métiers. Cela met à mal nos élèves. Cela met à mal notre service public d'éducation.

Par contre, au SNES-FSU, en syndicalistes responsables, nous savons reconnaître des avancées lorsqu'elles existent. Il en est ainsi des nouvelles modalités d'avancement. La nouvelle carrière de classe normale, en limitant à 2 le nombre de passages accélérés, fait mécaniquement diminuer les inégalités. La différence de durée de carrière, entre des collègues toujours passés au rythme le plus rapide et ceux qui ne le sont jamais, passe de 10 ans à 2 ans. Ici, les inégalités sont

donc réduites. Pour le SNES-FSU ce progrès est très important et doit constituer un premier pas vers un déroulement de carrière pour tous au rythme le plus favorable, sans obstacle de grade.

Tout n'est pas réglé pour autant et des questions restent sans réponse à ce jour. Pour déterminer les 30 % de collègues éligibles à une accélération de carrière, ce sont à l'avenir les avis émis à l'issue des rendez-vous de carrière qui permettront de départager les collègues. Comment allez-vous procéder pour transformer des avis en critères objectifs de choix ? Quelles mesures seront mises en œuvre pour permettre une représentation équilibrée des personnels promus ? Quelles mesures seront prises pour les collègues qui n'auront pas pu avoir un rendez-vous de carrière car ils étaient par exemple en congé ? Il est primordial que les réponses à ces questions apportent aux CPE des garanties d'équité et de transparence.

De plus, les modalités d'évaluation posent encore problème. Les élus du SNES-FSU réaffirment leur opposition à ce que les rendez-vous de carrière des CPE reposent sur des actions artificielles faisant l'objet de « commandes » de la part des corps d'inspection. Les CPE doivent être rencontrés dans le cadre de leur journée habituelle de travail (traitement de l'assiduité, entretien avec des élèves, des parents, échanges avec les équipes enseignantes, les professeurs principaux, des équipes médico-sociales et les directions, des assistants d'éducation...) Les CPE peuvent être vus en situation de face à face pédagogique dans les actions de formation uniquement si celles-ci étaient programmées préalablement et que cela fait donc du sens pour les élèves et les collègues. Les élus de SNES-FSU seront très attentifs au déroulement des rendez-vous de carrière.

Pour finir, nous vous demandons que des promotions puissent être prononcées sur reliquat comme c'était le cas les années précédentes et comme cela a été le cas cette année dans d'autres académies. Avec un reliquat de 0,90 pour l'échelon 9 cela permettrait une promotion. Ceci revêt une importance décisive car, au bout du compte, il y a bien une incidence directe sur le salaire de nos collègues CPE.

L'accès à la classe exceptionnelle sera également discuté aujourd'hui mais dans un cadre minimal, puisque seul le commissaire paritaire au titre de la Hors classe, élu sur la liste SNES-FSU, est habilité à siéger. Nous dénonçons cet état de fait car il constitue une remise en cause inacceptable du paritarisme. La création de la classe exceptionnelle est une réponse à l'allongement de la durée de nos carrières du fait du report de l'âge de la retraite. Elle constitue un débouché indiciaire conséquent mais nous dénonçons ses modalités d'accès trop limitées ; notamment les modalités ouvrant droit au 1^{er} vivier sont trop restrictives et donc très discutables. L'objectif que nous nous fixons à brève échéance est de transformer la classe exceptionnelle en débouché de carrière ouvert au plus grand nombre comme nous avons pu le faire pour la hors-classe.

Enfin, nous ne pouvons pas laisser sous silence la décision prise lors du dernier CTA de considérer le poste du LP Saint Exupéry comme devant être traité de façon particulière et ce, alors même que cela n'avait pas été évoqué lors du groupe de travail préparant ce même CTA . Il est clair que les élus du SNES-FSU ne cautionneront pas une remise en cause de l'équité du mouvement. Il en va de la défense de la fonction publique.

Pour toutes ces raisons les élus du SNES-FSU appellent à la réussite de la grève du 22 mars 2018.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU
Catherine FEDER – Julie RIVET – Valérie GENESTE – Didier BARROS